



Séance du 16 décembre 2024

Le seize décembre deux mille vingt-quatre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 04 décembre 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Vézac, sous la présidence de M. Jean-Luc LENTIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Conseillers ayant pris part à la délibération : 15

Présents : Jean-Luc LENTIER, Gilbert DAUDE, Jacqueline GASNAULT, Jean BOUNIOL, Stéphanie DELORME, Philippe ZENON, Jean-Claude TERRISSE, Patrick LOURS, Nathalie AURIEL, Laurent LAVERRIERE, Isabelle BASSET, Stéphanie GARDES, Philippe CITERNE

Représenté(e)s : Serge MIELVAQUE représenté par Jean-Luc LENTIER, Elodie THOMAS représentée par Stéphanie GARDES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Isabelle BASSET a été élue secrétaire de séance.

OBJET: TARIFS COMMUNAUX 2025

Après examen en Commission des finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2025, comme ci-après :

- CANTINE : (Augmentation 4 %)

QF	0 à 900	901 à 1 000	1 001 et plus
Tarif A : repas enfant	0.95 €	1.00 €	3.40 €
Tarif B : repas adulte <i>(réservé aux employés municipaux et associations communales)</i>	6.30 €		

- FOYERS DE VIE : (Augmentation 4 %)

Tarif C : Repas Foyer de vie de Louradou	6.20 €
Tarif D : Repas Foyer Olmet	5.60 €

- GARDERIE : (Augmentation 4 %)

Tarif A Matin : 8,30 €/mois

Date de transmission de l'acte: 19/12/2024

Date de réception de l'AR: 19/12/2024

015-211502554-DE_042_2024-DE

A G E D I

Tarif C Mercredi matin :

QF	0 à 900	901 à 1 000	1 001 et plus
Tarifs	3.50 €	4.00 €	4.60 €

- LOCATION SALLE POLYVALENTE : (Augmentation 5 % extérieur)

MANIFESTATIONS	COMMUNE	EXTERIEUR	
Concours de belote, quine	40.00 €	220.00 €	
Réunion		Semaine 95.00 €	Week-end 190.00 €
Arbre de Noël	40.00 €	240.00 €/jour – 410.00 €/ 2 j.	
Repas	170.00 €	460.00 €	
Apéritif	100.00 €	260.00 €	
Exposition, cinéma	47.00 € + 17.00 €/j. au-delà de 4 jours	135.00 € + 37.00 €/j. au-delà de 4 jours	
Manifestations à but lucratif ou activités commerciales	440.00 €	680.00 €	
Associations 5 locations gratuites/an (sauf nettoyage) Gratuit en semaine (du lundi au jeudi)	40.00 €		
Nettoyage salle polyvalente (obligatoire si repas) : 90.00 €			

- LOCATION MAISON DU BIEN VIVRE : (Augmentation 5 % extérieur)

MANIFESTATIONS	COMMUNE		EXTERIEUR
	SALLE RESTAURANT	SALLE DE REUNION	SALLE DE REUNION
Réunion		Gratuit	90.00 €
Repas	85.00 €		
	160.00 € les 2 salles		
Apéritif	85.00 €		
Associations communales	5 locations gratuites/an Au-delà 35.00 €	5 locations gratuites/an Au-delà 35.00 €	
FRAIS DE NETTOYAGE (Obligatoire)	59.00 €	59.00 €	59.00 €
Les 2 salles	90.00 €		

Date de transmission de l'acte: 19/12/2024
Date de reception de l'AR: 19/12/2024
015-211502554-DE_042_2024-DE
A G E D I

Pour la location de ces deux salles un chèque caution de 1000.00 € sera demandé, libellé à l'ordre du Trésor Public.

Le nettoyage de ces deux salles sera effectué par une entreprise habilitée par la Mairie.

- **CIMETIERE : Inchangé**

- . Concession cinquantenaire renouvelable : **60.00 €/le m²**

- . Case columbarium trentenaire renouvelable : **350.00 €**

- . Dispersion des cendres : **70.00 €**

- **TARIF HORAIRE : TRAVAUX POUR LE COMPTE DE PARTICULIERS : Inchangé**

- . Tarif horaire de main d'œuvre concernant des travaux réalisés par le personnel communal pour le compte de particuliers : **45.00 €**. Ces prestations pour le compte de tiers ne seront exécutées qu'en cas d'urgence et sur demande exceptionnelle.

- . Tarif horaire d'intervention personnel communal avec matériel mécanisé pour déneigement : **65.00 €**

- **TRANSPORT SCOLAIRE : 15.00 €/mois et par enfant Inchangé**

-

- **TRANSPORT CENTRE SOCIAL : 30.00 €/semestre et par enfant (facturé en 2 fois).**

- **LOCATION CHAPITEAU : Inchangé**

- . Associations communales : **5 prêts gratuits par an** (90,00 € au-delà)

- . Particuliers Commune : **130.00 €** (location uniquement sur le territoire de la Commune. Caution : 200.00 €)

- . **50,00 €** forfait montage, si réalisé par la Commune.

- **LOCATION « PETITS » CHAPITEAUX : Inchangé**

- . Associations communales : 5 prêts gratuits par an (50.00 € au-delà)

- . Particuliers Commune : **100.00 €** (location uniquement sur le territoire de la Commune).

- Caution : 200.00 €

- . Forfait montage, si réalisé par la Commune : 50.00 €

- **PUBLICITE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL : Inchangé**

- pavé 90 x 40 : **50.00 €**

- pavé 90 x 85 : **80.00 €**

- pavé 190 x 40 : **80.00 €**

- pavé 190 x 85 : **110.00 €**

- page entière : **300.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les tarifs municipaux 2025.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Luc LENTIER

La Secrétaire de séance,
Isabelle BASSET

Date de transmission de l'acte: 19/12/2024 Date de reception de l'AR: 19/12/2024 015-211502554-DE_042_2024-DE A G E D I
--